



Séance du Conseil municipal du mardi 20 juin 2023

Procès-verbal

Présents	M. Jacques HUTIN, président M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
	M. Patrick FISCHLER M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Alessia SCHMID	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	Mmes Isabelle MERMOUD, Françoise CERUTTI, Candice EISSLER-GROS et Ursula ZIELAZEK		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
 - **Délibérations**
 - D 10-2023 P crédit budgétaire supplémentaire de CHF 67'200.- pour l'aménagement du local des sapeurs-pompiers et l'agrandissement de la mezzanine de la voirie
 - D 11-2023 P demande de naturalisation n° 2023.175 (huis clos)
5. Propositions de motions et de résolutions
6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2023 (proposition : 19 septembre ; 7 novembre (18h30) ; 12 décembre)
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines commissions
9. Questions et divers



M. HUTIN, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, puis ouvre formellement la séance à 20 h 00.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes Isabelle MERMOUD, Françoise CERUTTI, Candice EISSLER-GROS et Ursula ZIELAZEK**, puis passe à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2023**

Le président du Conseil passe en revue le document, page après page.

M. FISCHLER constate que ses interventions n'ont pas toutes été formellement retranscrites ; **M. GANGLOFF** lui indique qu'un problème d'enregistrement est à déplorer, de sorte que certains propos étaient inaudibles, ce qui a obligé le procès-verbaliste à se baser sur ses notes.

Malgré cette remarque, le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 est approuvé par **6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions (8)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune communication particulière.

3. **Communications de l'Exécutif**

3.1 **Sablère du Cannelet SA**

M. JEMMELY indique que la situation n'a pas évolué significativement au-delà des éléments rapportés lors de la dernière séance du Conseil (*Ndr : voir point 3.3 / PV du 11 mai 2023*), l'affaire restant à juger.

3.2 **Réduction du trafic pendulaire**

M. JEMMELY revient sur ce dossier pour indiquer qu'une séance de travail a eu lieu le 20 juin dernier, avec le nouveau magistrat en charge du département concerné. Pour mémoire, il indique que la date butoir de décembre 2022 a été contractuellement prorogée au 30 juin 2023, tandis que la réduction du trafic escompté de 50% n'est



toujours pas atteinte. Elle se situe actuellement autour des 30%. Une rencontre ultérieure est prévue au mois d'août entre les parties concernées.

3.3 Loi déchets

M. JEMMELY indique que la loi, qui devait entrer en force en juin 2023, est actuellement bloquée par un recours introduit par les grandes surfaces, qui contestent l'interdiction des contenants à base de plastique.

3.4 Plan directeur forestier

M. GOY informe qu'il a prêté une attention toute particulière à la lecture de la fiche relative aux dangers naturels, notamment des risques d'éboulement, où la commune est concernée à l'endroit des bords de la Laire. Le niveau de protection à cet endroit est à éclaircir et à développer, tout en respectant le délai de réponse, qui a été prolongé au mois de septembre 2023.

3.5 Pro Senectute

M. GOY rappelle que l'activité du bus itinérant pour une permanence sociale a été prolongée, tandis qu'un arrêt sur la commune est prévu à l'automne prochain.

3.6 Promotions scolaires

M. GOY rappelle que la cérémonie des promotions scolaires est fixée au 1^{er} juillet prochain, tandis qu'il invite les élus à venir aider à la mise en place dès 9 h 30 et après le spectacle pour servir le goûter. Pour le surplus, il indique qu'un bar à tri est prévu cette année, afin de faciliter la récupération des divers déchets.

3.7 Travaux divers

M. GARDI commente brièvement la situation et l'avancement des divers chantiers ouverts sur la commune :

- L'éclairage public est en phase de modifications, des ampoules LED remplaceront les actuels dispositifs, tandis qu'à terme, une réduction de l'activité lumineuse est prévue, selon une programmation à définir.
- L'éclairage solaire à l'arrêt de bus de la ligne J fonctionne à nouveau, tandis qu'une deuxième alimentation fixe n'est pour l'instant plus d'actualité, en raison des coûts que cela engendrerait en fouille séparée.
- Une mise à jour du dossier « zone 30 » a pu être effectuée, avec le concours du nouveau mandataire ; la demande autorisation sera déposée cet été.
- Les travaux d'installation d'une PAC à la Laiterie sont terminés ; le dispositif sera mis en fonction dès l'hiver prochain, tandis que la subvention prévue pour ce remplacement ne manquera pas d'être versée.



- Des estimations pour la mise en place de panneaux solaires au Centre communal et à la nouvelle école sont disponibles ; le sujet sera à discuter et à finaliser ultérieurement.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 10-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 67'200.- pour agrandir le local des sapeurs-pompiers et la mezzanine de la voirie

Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (8).**

M. JEMMELY apporte des compléments d'information, en soulignant l'obligation de séparer le vestiaire et les douches, pour des raisons de nature et de genre. D'autre part, ces aménagements permettront la création d'une surface supplémentaire de rangement pour les services de la voirie communale, tout en conservant l'actuelle hauteur de plafond. Il complète son intervention en indiquant que ces aménagements apporteront, en définitive, une plus-value certaine à l'ensemble des locaux.

Aucune remarque ni question particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 20 juin 2023,

À L'UNANIMITÉ (8),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 67'200.- pour agrandir le local des sapeurs-pompiers et la mezzanine de la voirie.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 029.31.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

4.2 D 11-2023 P : proposition du Maire relative à la demande de naturalisation n° 2023.175 (huis clos)



Le président du Conseil donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (8)**, tandis que les débats se tiennent à **huis clos**.

Après que les élus ont pu apprécier le dossier en question,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 20 juin 2023,

À L'UNANIMITÉ (8+1),

DÉCIDE

1. De préavisier favorablement la demande de naturalisation n° 2023.175.

5. Proposition de motions et de résolutions

Néant.

6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2023

Le président du Conseil donne lecture des propositions telles que mentionnées à l'ordre du jour.

Certaines dates s'avèrent ne pas convenir à l'ensemble des élus, de sorte qu'après en avoir débattu, les dates définitives suivantes sont **acceptées par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions (8)** :

- 26 septembre 2023 à 20h00 ;
- 14 novembre 2023 à 18h30 ;
- 12 décembre 2023 à 20h00.

7. Communications des commissions

7.1 Commission sociale



Mme DÖRFLIGER annonce que la « Fenêtre de l'avent » se tiendra cette année le 7 décembre 2023 à 18 h 30, que la soirée des enfants 2024 aura lieu le 22 mars, tandis que le 21 juin prochain se tiendra l'assemblée constitutive pour les Aînés.

Par ailleurs, elle indique qu'une deuxième boîte à livre sera installée prochainement à côté de la salle Saint-Charles, cela avec l'accord de la Paroisse.

7.2 Commission environnement

M. GOY rapporte que la sortie « plantes médicinales » s'est parfaitement déroulée.

7.3 Commission ad hoc Terrains Portier

M. HUTIN indique que les travaux de commission se poursuivent ; toutefois, dans l'immédiat, une décision doit être prise quant à l'emplacement définitif de deux containers terriers prévus au projet.

M. JEMMELY explique et commente le choix de l'Exécutif pour ces deux objets, à l'aide d'un plan de situation affiché à l'écran et en justifiant les raisons retenues.

L'emplacement choisi ne satisfait toutefois pas l'ensemble des élus, qui proposent d'autres solutions.

Après en avoir largement débattu puis voté, les solutions suivantes sont entérinées :

- 1) Les containers en question seront placés contre le mur en face des positions initialement prévues ;
- 2) La plantation prévue à proximité, même secteur, cédera la place à une case supplémentaire de stationnement.

8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

▪ Commission économie et agriculture :	à fixer	
▪ Commission sociale :	23 août 2023	à 20h00
▪ Commission finances :	à fixer	
▪ Commission aménagement et travaux :	4 septembre 2023	à 20h00
▪ Commission environnement :	28 août 2023	à 20h00



- Commission ad hoc plan directeur : en suspens
- Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
- Commission sablière du Cannelet SA : en suspens

9. Questions et divers

- 9.1 **Mme CRUCHON** rapporte que 5 villas situées à proximité de son domicile ont pu finalement se munir de panneaux solaires.
- 9.2 **M. FISCHLER** demande de quelle nature est l'événement réalisé récemment par l'entreprise PRO ; **M. JEMMELY** lui répond qu'il s'agissait d'une soirée du personnel. Par ailleurs, il souhaite connaître l'issue du préavis concernant l'entreprise HOLCIM, avant consultation publique ; **M. JEMMELY** indique que l'autorisation est toujours en suspens auprès des services cantonaux.
- 9.3 **M. HUTIN** informe qu'il sera de piquet durant la journée des promotions scolaires.
- 9.4 **M. BUBLOZ** constate avoir reçu plusieurs messages relatifs à la commission plan directeur, concernant une séance qui n'est pas conforme au calendrier de travail de cette dernière; **M. GANGLOFF** confirme qu'il s'agit là de spams récupérant l'envoi d'anciens messages, et non de messages officiels envoyés par la commune.
- 9.5 **M. BOSSON** annonce qu'il organisera le 13 décembre 2023 une fenêtre de l'Avent : cette date correspond par ailleurs au jour des 50 ans de l'arrivée de la famille Bosson dans la commune.
- 9.6 **M. GOY** confirme que les festivités liées au centenaire de Mme PORRET se tiendront bien le 28 juin prochain, à 17h30, comme mentionné au dernier PV (*Ndr : voir point 3.1, dernier paragraphe*).

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
le président du Conseil clôt la séance à 21 h 25.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil